

prÉrequis HOP’EN

FICHE DE POSTE
DU RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D’INFORMATION
DE L’ÉTABLISSEMENT xxx

**[Date]**

Sommaire

[1. Présentation de l’établissement et du service [a completer] de rattachement du RSSI 2](#_Toc10541589)

[2. Contexte d’intervention du RSSI 2](#_Toc10541590)

[3. Description des missions et des activités du RSSI 2](#_Toc10541591)

[4. Profil et compétences requises du RSSI 4](#_Toc10541592)

[5. Moyens mis à disposition du RSSI 4](#_Toc10541593)

# Présentation de l’établissement et du service [a completer] de rattachement du RSSI

|  |
| --- |
| Cette section vise à décrire les caractéristiques de l’établissement de santé/du GHT/du groupement d’établissements et du service au sein duquel le RSSI exerce ses missions.Les informations suivantes sont notamment décrites :* Les missions, l’organisation et la composition de l’établissement et du service auquel est rattaché le RSSI ;
* La place du RSSI dans l’organigramme, son positionnement hiérarchique et les liens fonctionnels le rattachant aux autres acteurs de l’établissement de santé/de l’établissement de santé support et des établissements parties au GHT le cas échéant.

L’établissement de santé/le GHT/le groupe d’établissement peut également ajouter toute autre information sur son organisation qu’il juge pertinent de porter à la connaissance du RSSI. |

# Contexte d’intervention du RSSI

|  |
| --- |
| Cette section a pour objectif de dire s’il s’agit d’une création de poste ou d’un remplacement. Dans ce dernier cas, il convient de décrire les niveaux de maturité des établissements en matière de sécurité de leur système d’information et les actions déjà entreprises dans ce domaine.Par exemple, peuvent être indiquées les informations suivantes :* L’existence d’une politique de sécurité des systèmes d’information, d’un plan de continuité d’activité… ;
* L’historique des analyses de risques et des audits de sécurité des systèmes d’information réalisés ;
* Les actions de sensibilisation des acteurs de l’établissement à la sécurité des systèmes d’information menées.

L’établissement de santé/chaque établissement partie au GHT peut ajouter toute autre information sur le contexte d’intervention qu’il juge pertinent de porter à la connaissance du RSSI.L’établissement précise également si le poste est à temps complet dans l’établissement de santé ou partagé (mutualisé) entre plusieurs structures ou entre les différents établissements parties au GHT. |

# Description des missions et des activités du RSSI

|  |
| --- |
| La présente section vise à décrire les missions et les activités placées sous la responsabilité du RSSI. La liste proposée ci-dessous recense ainsi a maxima ses missions et activités. L’établissement de santé ne conservera que celles qu’il souhaite confier au RSSI en fonction de ses propres besoins. |

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d’Information est chargé de réaliser les missions et les activités suivantes :

* **Définition et mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d’information :**
	+ Définit les objectifs et les besoins liés à la sécurité des systèmes d’information de l’établissement, en collaboration avec les acteurs concernés (direction générale, direction des systèmes d’information, direction des ressources humaines, direction qualité, représentants du personnel médical et soignant)
	+ Rédige la politique de sécurité des systèmes d’information et les procédures de sécurité associées en collaboration avec les acteurs concernés (cf. ci-dessus)
	+ Met en œuvre la Politique de sécurité des systèmes d’information au sein de l’établissement/des établissements parties des GHT, en assure les évolutions et les mises à jour
	+ Met en place une organisation permettant d’assurer, dans la durée, la gouvernance de la sécurité du système d’information de/des établissements
* **Diagnostic et analyse des risques de la sécurité des systèmes d’information :**
	+ Choisit une méthode d’analyse de risques adaptée à la taille et à l’activité de l’établissement ou du GHT
	+ Évalue les risques sur la sécurité des systèmes d’information.
* **Choix des mesures de sécurité et plan de mise en œuvre :**
	+ Étudie les moyens permettant d’assurer la sécurité des systèmes d’information et leur bonne utilisation par les acteurs de l’établissement/du GHT
	+ Propose à la direction de l’établissement/aux instances du GHT, pour arbitrage, une liste de mesures de sécurité à mettre en œuvre, assure dans la durée, le suivi et l’évolution de ce plan d’action
	+ Assure la maîtrise d’ouvrage de la mise en œuvre des mesures de sécurité (cette mission, selon le type de mesure technique ou organisationnelle, peut être éventuellement partagée avec un responsable métier ou le responsable du système d’information)
* **Sensibilisation, formation et conseil sur les enjeux de la sécurité des systèmes d’information :**
	+ Informe régulièrement et sensibilise les directions des établissements sur les enjeux et les risques de la sécurité des systèmes d’information
	+ Conduit des actions de sensibilisation et de formation auprès des utilisateurs sur les enjeux de la sécurité des systèmes d’information
	+ Participe à la réalisation de la charte de sécurité des systèmes d’information de l’établissement/du GHT et en assure la promotion auprès de l’ensemble des utilisateurs
* **Audit et contrôle de l’application des règles de la politique de sécurité des systèmes d’information**
	+ Conduit régulièrement des audits de sécurité des systèmes d’information afin de vérifier la bonne application de la politique de sécurité par les acteurs de l’établissement
	+ Surveille et gère les incidents de sécurité survenus au sein des établissements
	+ Vérifie l’intégration de la sécurité des systèmes d’information dans l’ensemble des projets de l’établissement de santé/des établissements parties au GHT
* **Veille technologique et prospective :**
	+ Suit les évolutions réglementaires et techniques afin de garantir l’adéquation de la politique de sécurité des systèmes d’information avec ces évolutions

# Profil et compétences requises du RSSI

|  |
| --- |
| Cette section vise à décrire le profil requis et les compétences techniques et personnelles nécessaires pour occuper le poste du RSSI. Une liste de compétences a maxima est proposée ci-dessous. |

* **Niveau de formation et d’expérience :**
	+ Formation de niveau licence (ou master 2) avec une spécialisation complémentaire en sécurité des systèmes d’information
	+ Cadre technique ayant une expérience avérée dans la conduite de projets en milieu hospitalier
* **Compétences techniques :**
	+ Connaissance des concepts techniques des applications informatiques hospitalières, des réseaux informatiques et des mécanismes de sécurité
	+ Connaissance des standards de sécurité ISO 2700x
	+ Expérience dans le pilotage de projets organisationnels dans le milieu hospitalier
	+ Connaissance juridique sur la sécurité des systèmes d’information, et particulièrement des textes régulant la santé
	+ Notions sur la réglementation et les procédures des marchés publics (pour les établissements publics)
* **Compétences personnelles :**
	+ Capacité à piloter et gérer des projets
	+ Capacité à organiser et conduire le changement
	+ Capacité à gérer des situations de crise
	+ Capacité à animer des groupes de travail, sessions de sensibilisation et formation
	+ Bon relationnel et esprit de synthèse

# Moyens mis à disposition du RSSI

|  |
| --- |
| Cette section précise les moyens humains, matériels et financiers qui seront mis à la disposition du RSSI pour mener à bien les missions et les activités décrites précédemment (ex. : poste de travail, équipe dédiée, budget alloué…). |